

Documents justificatifs de mise en conformité avec la nouvelle règlementation européenne pour la gestion des données personnelles

Sphinx et le RGPD : notre engagement en matière de protection des données personnelles

Le Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), entré en vigueur le 25 mai 2018, contient les modifications les plus importantes apportées à la législation européenne en matière de protection de la vie privée et de sécurité des données pour les résidents de l'UE au cours des 20 dernières années.

Il est conçu pour donner aux citoyens de l'UE un plus grand contrôle sur leurs données en renforçant leurs droits, responsabiliser les acteurs traitant des données (responsables de traitement et sous-traitants), et enfin crédibiliser la régulation grâce à une coopération renforcée entre les autorités de protection des données.

Ainsi, les entreprises amenées à héberger, collecter, traiter et analyser les données personnelles se voient affecter de nouvelles responsabilités au niveau organisationnel, technique et juridique.

Qu'est-ce qu'une donnée personnelle exactement ?

Les données personnelles sont toutes les informations relatives à une personne physique (la personne concernée) qui peuvent être utilisées, en ligne ou hors ligne, pour identifier directement ou indirectement la personne. Il peut s'agir d'un nom, d'une photo, d'une adresse email, d'un numéro de téléphone, de coordonnées bancaires, d'une adresse postale, d'une donnée de localisation (adresse IP, données GPS...), d'informations médicales, ...

Il n'y a pas de distinction entre les données personnelles concernant une personne dans ses fonctions privées, publiques ou professionnelles - toutes sont couvertes par la législation.

Certaines informations sont en outre classées comme données sensibles. Ce concept concerne les informations relatives à l'origine raciale ou ethnique, aux opinions politiques, aux croyances religieuses, aux activités syndicales, à la santé physique ou mentale, à la vie sexuelle ou aux détails des infractions pénales.

L'utilisation de ces données est encadrée encore plus strictement par le règlement. Le traitement de telles données avec les logiciels Sphinx est à réaliser de manière anonyme.

Comment Sphinx assure sa mise en conformité?

Chez Sphinx, nous avons fait des données personnelles et de la sécurité des données une priorité, et nous avons consacré des ressources importantes pour nous conformer à ce nouveau règlement. Voici quelques-unes des démarches que nous avons entreprises pour nous préparer à l'entrée en vigueur du RGPD :

En premier lieu nous avons fait réaliser un audit par cabinet indépendant pour vérifier les mesures devant être mises en œuvre pour se conformer aux nouvelles obligations. L'audit a porté sur des aspects organisationnels, techniques, et juridiques. Cela nous permis de mener des actions nécessaires à la mise en conformité avec la nouvelle règlementation, à savoir :

- Désignation d'un DPO
- Formalisation de notre politique de protection des données personnelles
- Constitution d'un registre des traitements pour notre activité de sous-traitant
- Modification des conditions générales de vente pour contractualiser nos engagements en termes de protection des données personnelles
- Modification des applications SphinxOnline pour la gestion des mots de passe utilisateurs
- Modification des CGU (disponibles dès le 15 juin 2018)
- Formation et sensibilisation des équipes en interne sur la protection des données à caractère personnel.

Ce document a pour objectif de mettre à disposition de nos clients tous les documents nécessaires à la mise en conformité RGPD.



Sommaire

1	Int	rod	uction	5
	1.1	Obj	et	5
	1.2	-	ponsabilités	
	1.3		ssification	
2	Po		ue de protection des DCP	
	2.1	-	amp d'application	
	2.2		lecte des DCP	
	2.2.	.1	SPHINX IQ 2 / IQ 3	θ
	2.2.	.2	SPHINX online	ε
	2.3	Fina	alités des traitements de DCP	6
	2.3.	1	SPHINX IQ 2 / IQ 3	6
	2.3.	2	SPHINX online	
	2.4	Tra	nsmission des DCP	7
	2.5	Exe	rcices des droits relatifs aux DCP	7
	2.6	Cor	nservation des DCP	7
	2.7	Me	sures de sécurité sur les DCP	7
	2.7.1		SPHINX IQ 2 / IQ 3	8
	2.7.	2	SPHINX online	
3	Co	ntar	+ DDO LE SDHINY DEVELODDEMENT	O

1 Introduction

1.1 Objet

Ce document constitue la politique de protection des données à caractère personnel de Le Sphinx Développement sous-traitant dans le cadre de la Réglementation Générale de la Protection des Données à caractère personnel.

1.2 Responsabilités

Le DPO est chargé de gérer les révisions du présent document.

Cette politique est revue au moins une fois par an.

Une revue doit être effectuée dans les cas suivants : évolution de la réglementation, événement exceptionnel, changement ou incident majeur.

Toute nouvelle version de ce document est approuvée par le DPO.

1.3 Classification

Ce document est public. Il est diffusable à tous les clients de Le Sphinx Développement.

2 Politique de protection des DCP

2.1 Champ d'application

La présente politique de protection des données à caractère personnel s'applique pour les traitements entre Le Sphinx Développement et ses clients dans le cadre de la fourniture des solutions Declic, SPHINX IQ2, SphinxOnline, DATAVIV' (Le Sphinx Développement, sous-traitant au sens du RGDP).

Toute la collecte et le traitement des données à caractère personnel sont effectués par le Client, nommé dans le document « responsable de traitement ».

2.2 Collecte des DCP

2.2.1 SPHINX IQ 2 / IQ 3

Les données à caractère personnel des personnes concernées sont collectées sous la responsabilité <u>du responsable</u> de traitement.

Au sein du logiciel, des journaux de connexion contiennent les adresses IP, les ports et les référeurs.

2.2.2 SphinxOnline, DECLIC & DATAVIV'

Les données à caractère personnel des personnes concernées sont collectées sous la responsabilité <u>du responsable</u> de traitement.

Au sein du logiciel, des journaux de connexion contiennent les adresses IP, les ports et les référeurs.

2.3 Finalités des traitements de DCP

2.3.1 SPHINX IQ 2 / IQ 3

• La finalité de traitement de SPHINX IQ 2 / IQ 3 est de créer, administrer des questionnaires, et analyser les données fournies, en vue de communiquer des résultats sous forme de rapports et/ou indicateurs.

2.3.2 SphinxOnline, DECLIC & DATAVIV'

- La finalité principale de traitement de SphinxOnline est d'accéder aux questionnaires en ligne et de les gérer.
- Les finalités spécifiques aux traitements effectués par Le Sphinx développement sont :
 - La conception des questionnaires et leur mise en forme
 - La diffusion des questionnaires, par e-mail ou SMS
 - Le suivi et l'analyse des résultats en temps réel,
 - L'hébergement sur les serveurs Sphinx online.

2.3.3 Assistance technique SPHINX

La finalité de l'activité d'assistance technique est d'apporter un support aux clients et de résoudre les demandes remontées par les clients par l'intermédiaire d'un ticket.

Pour cela, ils ont accès aux comptes des clients, et à toutes les informations contenues dans les questionnaires présents dans les produits SPHINX, ainsi qu'aux logs de connexion associés.

2.3.4 Sphinx Institute

Les finalités de l'activité Sphinx Institute sont de réaliser pour les clients :

- La définition de la méthodologie et l'élaboration du support d'enquête
- Une diffusion des études sur différents supports
- Des analyses rigoureuses pour guider les décisions
- La mise en place de plateformes collaboratives de partage

Pour cela, les collaborateurs Sphinx membre du service Etudes ont accès aux données des questionnaires et aux données fournies par le client pendant la prestation. Ils utilisent les solutions LE SPHINX DEVELOPPEMENT pour la réalisation des finalités souhaitées.

2.4 Transmission des DCP

Les transferts en dehors de l'UE s'ils existent sont sous la responsabilité du responsable de traitement.

2.5 Exercices des droits relatifs aux DCP

Conformément au chapitre 3 de la Réglementation, la personne concernée par les DCP peut exercer ses droits comme prévu par les articles 12 à 23.

Le DPO du client de Le Sphinx Développement est la personne qui réceptionne la demande d'exercice des droits.

Le Sphinx Développement met à disposition les fonctionnalités permettant l'exercice de ces droits.

Si nécessaire, le DPO de Le Sphinx Développement est le point de contact du DPO du client.

Le DPO de Le Sphinx Développement est joignable par mail à dpo@lesphinx.eu

2.6 Conservation des DCP

Toutes les données collectées par le responsable de traitement sont sauvegardées localement par Le Sphinx Développement sur chaque serveur puis répliquées sur un serveur distant. La durée de conservation des sauvegardes par Le Sphinx Développement est d'une durée de 6 mois. Le délai de conservation des données en dehors de cet usage de sauvegarde, est sous la responsabilité du responsable de traitement en fonction des données à caractère personnel qui sont récupérées au sein des questionnaires.

2.7 Mesures de sécurité sur les DCP

Le Sphinx Développement protège les données à caractère personnel en mettant en place des moyens de sécurisation physique et logique afin de protéger les données personnelles des accès non autorisés, de l'usage impropre, de la divulgation, de la perte et de la destruction.

Des mesures de sécurité (techniques et organisationnelles) sont détaillées ci-dessous :

2.7.1 SPHINX IQ 2 / IQ 3

CHIFFREMENT

- o Les mots de passe des comptes personnels d'accès au logiciel SPHINX IQ 2 / IQ 3 sont chiffrés.
- L'accès à l'enquête peut être protégé à l'initiative du responsable de traitement, par l'application d'un mot de passe au fichier.

PSEUDONYMISATION

 A l'initiative du chargé de traitement, les enquêtes peuvent-être pseudonymisées par l'utilisation de codes individuels générés de manière aléatoire: l'application permet de séparer les données permettant d'identifier un individu, des données collectées dans le cadre d'une enquête.

0

2.7.2 SphinxOnline, DECLIC & DATAVIV'

CHIFFREMENT

 Les mots de passe des comptes personnels d'accès au logiciel SPHINX online sont chiffrés (HASH PBKDF2).

CONTROLE ACCES LOGIQUES

- o Les accès se font par login/mot de passe.
- o Tous les comptes sont nominatifs (login /mot de passe).
- o Les sauvegardes des serveurs sont répliquées sur d'autres sites et leur accès est restreint.
- Restriction d'IP et une connexion VPN sur les serveurs.

CONTROLE ACCES PHYSIQUE SERVEURS

- Les serveurs sont hébergés dans le Datacenter de la société OVH, sur le site de Roubaix et maintenus par la société Ergole Informatique, sous-traitant exclusif de Le Sphinx Développement pour l'activité d'exploitation des services hébergés.
- o L'accès aux serveurs hébergés est restreint.

JOURNALISATION

o Des journaux de connexion contenant les adresses IP, les ports, et référeurs sont tenus et conservés.

PSEUDONYMISATION

 A l'initiative du chargé de traitement, les enquêtes peuvent-être pseudonymisées par l'utilisation de codes individuels générés de manière aléatoire: l'application permet de séparer les données permettant d'identifier un individu, des données collectées dans le cadre d'une enquête.

3 Contact DPO LE SPHINX DEVELOPPEMENT

La mission principale d'un DPO est de faire en sorte que l'organisme qui l'a désigné soit en conformité avec le cadre légal relatif aux données personnelles. La fonction de Délégué à la Protection des Données est un élément clé de corégulation, par la pratique.

Cet objectif est atteint au travers des missions suivantes :

- a) Informer et sensibiliser, diffuser une culture « Informatique et Libertés »
- b) Veiller au respect du cadre légal
- c) Informer et responsabiliser, alerter si besoin, son responsable de traitement
- d) Analyser, investiguer, auditer, contrôler
- e) Établir et maintenir une documentation au titre de « l'Accountability »
- f) Assurer la médiation avec les personnes concernées
- g) Présenter un rapport annuel à son responsable de traitement
- h) Interagir avec l'autorité de contrôle

Le DPO de Le Sphinx Développement est joignable sur la boite mail suivante : dpo@lesphinx.eu .



9.1 Données Personnelles traitées dans le cadre de l'utilisation de la Solution

Au sens de loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée dite « Loi Informatique et Libertés » et du Règlement (UE) n° 2016/679 dit « Règlement Général sur la Protection des Données » (ensemble le « Droit Applicable à la Protection des Données Personnelles »), le Client est le responsable du traitement de Données Personnelles effectué dans le cadre de l'utilisation de la Solution par les Utilisateurs. A ce titre, le Client s'engage à mettre en œuvre des mesures techniques et organisationnelles appropriées pour s'assurer et être en mesure de démontrer que le traitement effectué est conforme au **Droit Applicable à la Protection des Données Personnelles.**

En application du Contrat, l'Editeur peut être amené à traiter des Données Personnelles pour le compte du Client et sur instruction de celui-ci. A ce titre, il agit en qualité de sous-traitant du Client et est responsable envers lui du respect des exigences du Droit Applicable à la Protection des Données Personnelles. En conséquence, l'Editeur s'engage à respecter les obligations suivantes et à les faire respecter par son personnel :

- traiter les Données Personnelles dans le cadre strict et nécessaire des Prestations convenues entre les Parties au titre du Contrat et à n'agir que sur la base des instructions documentées du Client ;
- assurer la confidentialité des Données Personnelles et veiller à ce que chaque personne qu'il autorise à traiter les dites données s'engage à respecter la confidentialité ou soit soumise à une obligation appropriée de confidentialité ;
- assurer la sécurité et l'intégrité des Données Personnelles. A ce titre, l'Editeur met en œuvre et maintient des mesures appropriées de sécurité de son système d'information, conformément aux exigences du Droit Applicable à la Protection des Données. Ces mesures visent à (i) protéger les Données Personnelles contre leur destruction, perte, altération, divulgation à des tiers non autorisés, (ii) assurer le rétablissement de la disponibilité des Données Personnelles et l'accès à celles-ci dans des délais appropriés en cas d'incident physique ou technique ;
- ne pas utiliser les Données Personnelles à d'autres fins que celles prévues au Contrat et strictement liées à la réalisation des Prestations convenues entre les Parties, et ne pas les conserver au-delà de la durée du Contrat ou toute autre durée spécifiée par le Client. En tout état de cause, l'Editeur s'engage à supprimer et détruire toute copie ou restituer au Client toutes Données Personnelles au terme du Contrat, à l'exception d'une copie conservée par l'Editeur à des fins de preuve de la bonne exécution de ses obligations contractuelles ;
- ne pas concéder, louer, céder ou autrement communiquer à une autre personne, tout ou partie des Données Personnelles ;
- ne pas sous-traiter la réalisation des Prestations qui impliquent un traitement, en tout ou partie, de Données Personnelles, sans l'accord préalable et écrit du Client. Sans préjudice de ce qui précède, le Client reconnait et accepte que l'Editeur sous-traite (i) le développement et la maintenance de la Solution à la société ERGOLE Informatique (RCS Grenoble 408 088 433) et (ii) l'hébergement de la Solution par la société OVH (RCS Lille Métropole 424 761 419).

L'Editeur garantit que tout sous-traitant qui serait présenté au Client offre des garanties suffisantes quant à la mise en œuvre de mesures techniques et organisationnelles appropriées de manière à ce que le traitement réponde aux exigences du Droit Applicable à la Protection des Données Personnelles, et garantisse la protection des droits des personnes concernées ;

- apporter son assistance au Client afin de lui permettre de répondre, dans les délais et selon les conditions prévus par le Droit Applicable à la Protection des Données Personnelles, à toute demande d'exercice d'un droit, requête ou plainte d'une personne concernée ou d'une autorité de protection des données ou tout autre régulateur ;
- apporter son assistance au Client dans le cadre de la réalisation d'analyses d'impact relative à la vie privée et/ou dans le cadre de formalités qui seraient à accomplir par le Client. Le Client reconnait et accepte que la prestation d'assistance qui serait à accomplir dans ce cadre fera l'objet d'une proposition de services séparée de la part de l'Editeur;
- mettre à la disposition du Client, sous condition de respect d'un engagement de confidentialité, toutes les informations nécessaires pour démontrer le respect des obligations prévues au présent article et pour permettre la

réalisation d'audits, y compris des inspections, par le Client ou tout auditeur mandaté par lui et contribuer à ces audits ;

- à ne pas transférer les Données Personnelles traitées dans le cadre du Contrat vers des pays hors de l'espace économique européen qui n'auraient pas été reconnus par la Commission européenne comme assurant un niveau de protection adéquat (i) sans avoir préalablement obtenu l'autorisation expresse et écrite du Client et (ii) sans la mise en place d'instruments juridiques reconnus comme appropriés par le Droit Applicable à la Protection des Données Personnelles pour encadrer le ou les transfert(s) concerné(s).

L'Editeur s'engage à alerter immédiatement le Client en cas de violation des Données Personnelles et à l'assister dans la mise en œuvre de toute action permettant de faire face à cette violation de données, y compris les notifications aux autorités compétentes et aux personnes concernées par les manquements et à apporter tous éléments d'information utiles permettant d'apprécier l'ampleur de la violation de Données Personnelles et d'identifier les moyens pour y remédier.

9.2 Données Personnelles du Client et des Utilisateurs

La fourniture des Prestations et, plus généralement, la bonne exécution du Contrat impliquent la collecte, par l'Editeur, des Données Personnelles du Client et des Utilisateurs.

Le Client reconnait et accepte que l'Editeur puisse utiliser les Données Personnelles du Client et des Utilisateurs à des fins d'information marketing et promotionnelle sur la Solution et/ou les autres produits et services de l'Editeur.

L'Editeur met en œuvre et maintient des mesures appropriées de sécurité de son système d'information afin de protéger la confidentialité des Données Personnelles, conformément aux exigences du Droit Applicable à la Protection des Données.

L'Editeur s'engage à ne pas céder, louer ou transmettre les Données Personnelles du Client et des Utilisateurs à des tiers autre que l'hébergeur des Serveurs et le développeur de la Solution tels que mentionnés à l'article 9.1 ci-avant, sauf obligation légale ou judiciaire lui enjoignant de le faire.

Conformément au Droit Applicable à la Protection des Données Personnelles, le Client et les Utilisateurs disposent d'un droit d'accès, de rectification, de limitation, d'effacement et de portabilité des Données Personnelles les concernant. Le Client et les Utilisateurs disposent également d'un droit d'opposition, pour motifs légitimes, à ce que leurs Données Personnelles fassent l'objet d'un traitement. Ces droits peuvent être exercés à tout moment auprès de l'Editeur par email à l'adresse suivante : dpo@lesphinx.eu



Nouveau système d'authentification à l'occasion de la mise à jour des serveurs dès le 28 mai 2018

Afin d'être en conformité avec la nouvelle règlementation sur la gestion des données personnelles et être en accord avec les bonnes pratiques sur la sécurité des systèmes des informations, nous avons fait évoluer notre système d'authentification aux applications SphinxOnline, Declic et DATAVIV' et avons renforcé la politique de gestion des mots de passe.

Dorénavant, l'initialisation du mot de passe liée à un compte est à la charge de l'utilisateur de l'application. Ce mot de passe est chiffré de manière irréversible. Il n'est connu que par le propriétaire du compte. Notre support technique et notre service d'exploitation des services hébergés ne sont plus en mesure de le récupérer. En cas d'oubli, il est nécessaire de le réinitialiser.

1. Renforcement de la politique des mots de passes

Dès que votre compte est créé, le gestionnaire du compte SphinxOnline, Declic ou DATAVIV' reçoit e-mail l'invitant à créer son mot de passe. Il se connecte à une URL sécurisée à partir de laquelle il renseigne le mot de passe de son choix en respectant les contraintes nécessaires à la sécurisation de vos informations (8 caractères minimum, au moins 5 caractères différents, au moins une minuscule, au moins un chiffre, au moins un caractère spécial). Il est la seule personne à connaître son mot de passe.

Les mots de passes sont à renouveler tous les 6 mois et doivent être différents des 5 mots de passes précédents.

Pour éviter les tentatives d'accès frauduleuses, la connexion à un compte n'est pas possible pendant une période de 5 minutes après 5 tentatives infructueuses.

2. Authentification à double facteur

Pour renforcer encore la sécurisation de l'accès à nos applications, une authentification à double facteur est disponible. Celle-ci permet à l'utilisateur de protéger l'accès au compte avec un deuxième code à usage unique généré par une application tierce.

3. Traçabilité des accès et journal des connexions

Pour assurer une meilleure visibilité sur l'activité de votre compte et sur les opérations effectuées, la tenue des journaux de connexions a été amélioré afin de pouvoir suivre plus précisément l'ensemble des modifications et des accès effectués.